

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 2

Nachruf: Nos morts
Autor: W.H. / H.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOS MORTS.

† C. Wanger, inspecteur forestier cantonal, à Aarau.

Le dimanche 10 novembre 1930 est décédé, d'une apoplexie, M. *Wanger*, inspecteur en chef des forêts du canton d'Argovie. La mauvaise nouvelle a surpris d'autant plus le corps forestier qu'elle était inattendue.

C'est au cours d'une réunion politique, à Stein, que la mort a arraché ce grand travailleur, en pleine activité. La politique n'était pas son fait et il évitait, en général, de prendre la parole en public. Aussi ce départ revêt-il un caractère tragique, quand on songe qu'il s'est produit dans la seule occasion où il avait cru devoir faire exception à cette règle. Chargé de présenter un rapport, il venait de terminer celui-ci quand il tomba terrassé et rendit le dernier soupir. Belle fin, est-il permis de penser; mais quel coup terrible pour les siens !

Né le 30 juin 1866, à Baden, dans sa commune d'origine, c'est là que le défunt fait ses premières classes; il les continue à l'Ecole industrielle de Zurich. Ayant subi l'examen de maturité, il entra en 1884 à l'Ecole forestière du Polytechnicum, dont il décrocha le diplôme en 1887. Il se signale alors déjà en présentant une solution — qui fut récompensée — d'un travail de concours.

Aussitôt après la fin de ses études commence son activité dans la pratique; soit, pendant quelque temps, à l'inspectorat forestier cantonal d'Argovie, occupé à des travaux de taxation forestière. De là, il passe à l'inspectorat forestier de la ville de Soleure, puis dans le bureau d'arpentage de M. Basler, devenu dans la suite géomètre cantonal d'Argovie. En 1889, il devient inspecteur forestier en chef du canton de Zoug, poste qui lui fournit l'occasion d'appliquer le riche bagage de ses connaissances, tout en le complétant dans plusieurs directions. Dans ce canton, le service de la pêche fut placé sous ses ordres; il revêtit même, pendant quelques années, les fonctions d'ingénieur cantonal. Plus tard, il savait conter de savoureuses anecdotes concernant cette période de sa vie.

En septembre 1898, M. Wanger est nommé inspecteur de l'arrondissement forestier de Baden. Il y reste jusqu'en 1907, soit jusqu'à sa promotion au poste d'inspecteur forestier cantonal, laquelle lui ouvrit un champ d'activité étendu.

Le nouvel inspecteur forestier cantonal se met à l'ouvrage avec un beau zèle; il développe les services de la statistique et se donne beaucoup de peine pour tenir compte, dans l'économie forestière de son canton, des tendances nouvelles. Sans doute, le terrain avait été déblayé déjà par ses prédécesseurs; mais il fallait lutter encore contre la routine et des préjugés solidement ancrés. Il sut y apporter le tact et l'adresse voulus, rester en contact avec les progrès de la

science. Grâce à sa riche expérience et à ses connaissances si variées, il s'entendit à développer le sens forestier de ceux avec qui il avait affaire, et en cela il fut servi par une claire intelligence, autant que par son caractère calme et pondéré. Ce fut un travailleur acharné, qui ne s'accorda ni trêve ni repos.

M. Wanger ne fut pas seulement un fidèle serviteur de l'Etat; il a mis libéralement ses dons au service de la communauté. Pendant de longues années, il a rédigé le « Praktischer Forstwirt »; il fut un membre honoré du comité de la Société forestière suisse, de l'Association d'économie forestière, etc. Et nous ne saurions entrer ici dans le détail de cette riche activité. Les années de guerre lui valurent de nombreuses difficultés. Il a su les résoudre, et ceux seuls qui l'ont vu à l'œuvre savent de quels trésors de persévérance et d'énergie il dut alors faire preuve.

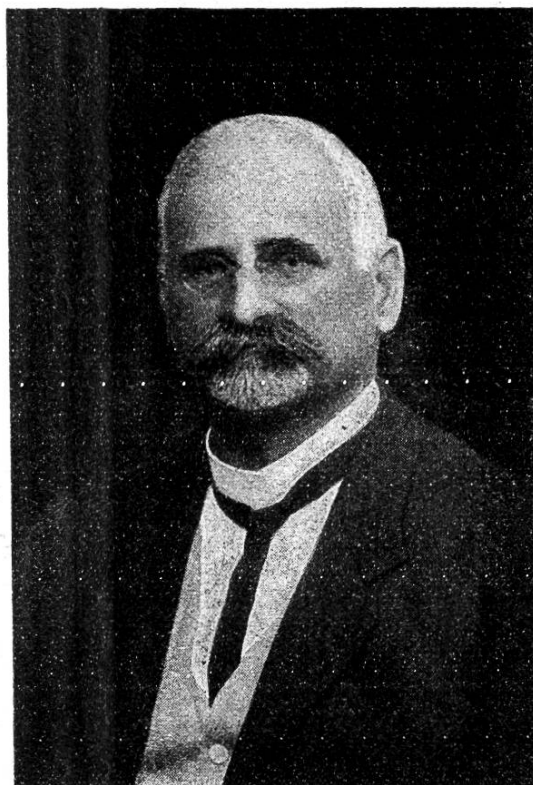
Tous les travaux entrepris par M. Wanger étaient marqués au coin d'une grande exactitude et d'une réelle conscience. Tout travail, disait-il, mérite d'être bien fait. Cela ne l'empêchait pas, une fois le travail achevé, d'être gai compagnon et de savoir se divertir.

Tous ceux qui l'ont connu déploieront sincèrement son départ prématuré. Et le vide que celui-ci a

creusé dans les rangs des forestiers suisses ne sera que difficilement comblé. Que ce vrai forestier repose en paix !

W. H.

(Traduit par H. B. d'un article paru à la « Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen ».)



C. Wanger, insp. forestier cantonal
1866—1930

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 6 novembre 1930, à Zurich.

Présents : tous les membres du comité; l'après-midi, les rédacteurs des deux journaux, MM. les professeurs *H. Badoux* et *H. Knuichel*, à Zurich.

I. M. Winkelmann, inspecteur forestier d'arrondissement, débute dans ses fonctions de membre adjoint.